

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emy-levesque-cssphares-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d9f60638a3e5d9b932c2d9c8>

Date d'obtention : 2026-03-16 19:22:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

1- Parler avec l'auteur du signalement et avec la victime ; Rassurer et soutenir les jeunes en leur disant qu'ils jouent un rôle clé dans la solution de l'incident.

2- Faire l'évaluation de l'incident ; Utiliser un ton réconfortant et en posant des questions sans porter de jugement.

; Remplir la grille d'évaluation afin d'obtenir le plus d'informations possible : l'amorce, la nature, l'étendue et les intentions.

3- Faire la vérification des informations obtenus ; Vérifier auprès de la victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident.

; Rencontrer les autres personnes impliquées et les témoins de façon individuelle, remplir la grille d'évaluation avec eux, sensibiliser à l'importance de la vie privée de chacun et demander à ce que l'incident ne soit pas rapportée à d'autres personnes.

AVANT L'ÉTAPE 4 ; Avec les informations obtenues, s'il y a motif de croire qu'il s'agit d'un acte malveillant ou de nature criminelle, nous devons contacter le Service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. Confisquer le cellulaire de l'instigateur s'il y a motif de croire qu'il est en possession de pornographie juvénile.

4- Parler avec l'instigateur ; Obtenir sa version des faits tout en protégeant les personnes qui ont dénoncées l'incident et clarifier l'intention de ses gestes.

Suite à ces étapes, il sera plus facile de déterminer s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante.

ÉTAPES lors d'un acte IMPULSIF

1- Rencontrer individuellement et rapidement l'auteur du signalement, la victime et les autres personnes impliquées en complétant une grille d'évaluation de l'incident pour chacune de ces rencontres.

2- Prendre connaissances des règles de l'Établissement afin de voir s'il y a une infraction à celles-ci et vérifier les dispositions du Code Criminel de la Trousse d'intervention SEXTO.

3- S'il y a motif de croire à une possession, distribution et/ou l'usage de pornographie juvénile par l'entremise d'appareils électroniques, nous devons en faire la saisie en les mettant dans des sacs scellés sous les yeux des jeunes. Les appareils doivent être éteints par les jeunes en question.

- 4- Sans délai, aviser le Policier Intervenant en Milieu Scolaire, les parents de la victime, de l'instigateur, des autres jeunes impliqués et signaler à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) cet incident.
- 5- Si l'information recueillis laisse croire qu'il y a intention malveillante derrière l'incident, le Service de police de notre région doit être informé de l'incident afin qu'ils prennent en charge les interventions de la situation.

ÉTAPES lors d'un acte MALVEILLANT

- 1- Informer le plus rapidement possible le Service de police qui prendra en charge les interventions tout en collaborant avec eux afin de voir quel sera le meilleur moment pour informer les parents des jeunes impliqués (victime, instigateur, autres jeunes impliqués).
- 2- Signaler l'incident à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ).

RAPPELS IMPORTANTS DE LA CONFIDENTIALITÉ

- 1- Protéger l'identité des jeunes impliqués et demander aux parents de ces jeunes de ne pas parler de la situation afin de préserver leur vie privée.
- 2- Rassurer la victime.
- 3- Ne jamais regarder les images et/ou vidéos qui sont en cause afin d'éviter des représailles aux yeux de la justice.
- 4- Agir rapidement afin d'arrêter le partage des images/vidéos qui circulent.
- 5- Ne jamais parler de ces situations aux médias et/ou tout autres personnes afin de préserver l'identité, l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués pour éviter qu'ils soient reconnus. Référer ces personnes à la Direction de l'Établissement.

NE PAS OUBLIER, types d'interventions à privilégier auprès de la victime

- 1- Sensibiliser la victime sur l'importance de s'entourer de bons/nés amiEs.
- 2- Encourager la victime à rester positive envers elle-même et l'aider à faire la distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est.
- 3- Veiller à ce que la victime soit soutenue adéquatement selon le niveau de risque de l'incident auquel elle est visée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Il est important d'avoir des connaissances sur ce genre d'incident en milieu scolaire puisque ces incidents sont de plus en plus présents. Les trois mises en situation présentées nous permettent de réaliser concrètement que la Trousse d'intervention SEXTO a sa place lors de situation comme celles-ci.
- Elle nous permet d'intervenir plus rapidement et efficacement tout en évitant des éléments importants lorsque vient le temps de faire la cueillette d'informations auprès des personnes impliquées. Elle permet aussi de respecter des délais raisonnables quant au traitement de l'incident qui implique des jeunes.
- Les mises en situations nous rappellent l'importance de transmettre les informations aux bonnes personnes afin de préserver la confidentialité des jeunes impliqués et de respecter les rôles de chacun selon la situation à laquelle nous pouvons être confrontée.
- Dans ces mises en situation, nous pouvons rapidement comprendre qu'il est essentiel de prendre le temps de discuter avec toutes les personnes impliquées lorsqu'un incident implique le partage d'images/vidéos intimes d'une personnes mineure. Cela nous permet d'avoir une vision globale sur la situation problématique.
- Les mots utilisés, le non verbale et le fait d'être rassurant dans nos propos permet également aux jeunes impliqués de se sentir en sécurité, en confiance et plus à l'aise de parler de l'incident qui les implique. Cela favorise les confidences et évite aux personnes impliquées de refuser de collaborer à propos de la situation.
- Nous pouvons finalement observer que le lien entre les partenaires externes jouent un rôle important lorsqu'il est question d'intervenir auprès des personnes impliquées dans ces situations. Nous devons respecter la limite de notre rôle et les limites des autres aussi. De cette manière, les personnes impliquées peuvent recevoir l'aide adéquate selon la gravité de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape d'évaluer l'incident me semble la plus délicate puisque c'est à ce moment précis que nous devons recueillir le plus d'informations possible. Il est, selon moi, primordiale d'utiliser la grille d'évaluation de l'incident afin de formuler adéquatement les questions qui nous permettra d'obtenir les informations sans venir teinter les dires des personnes impliquées. Dans un même ordre d'idée, le savoir-être et le savoir-faire doivent être mis en premier plan afin d'intervenir de façon bienveillante, sécurisante et sans jugement. Chaque personnes impliquées méritent de recevoir une intervention appropriée et respectueuse afin de préserver chacun des liens de confiance avec ces jeunes. La façon dont nous traitons ces incidents, permettent à tous et chacun de recevoir l'aide et le soutien adéquat pour les prochaines étapes qui suivront le court de ce processus. La capacité d'intervenir efficacement et rapidement diminue les délais de prise en charge, ce qui rend la situation favorable pour chacun. Par ailleurs, le fait d'utiliser la grille d'évaluation de l'incident permet d'obtenir les renseignements adéquats et de pouvoir ensuite les transmettent aux professionnels externes (Service de police, Le Directeur de la Protection de la Jeunesse et les parents des jeunes impliqués). La cueillette d'informations adéquates et précises augmentent notre capacité d'intervention et de transmettre les bonnes informations à chacune des personnes qui gravitent autour des jeunes impliqués.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

